

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mardi 30 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le 30 juin à 9h40, s’est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l’OTCC, après convocation en date du 23 juin 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY - Frédéric VANHILLE - Eric GENS - Christophe SAUBLENS - Gaëlle SERGENT- Paul-Edouard WAQUET - Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Sophie AGNERAY – Aurore DEVOS - Pierre DESMADRILLE – Julien PILATE

Excusés : Elodie GARREAU (donne pouvoir à Marjorie ELOY) – Paul CHRISTOPHE - Eric DUBOIS (pouvoir à Paul-Edouard WAQUET) - Olivier RYCKEBUSCH

Secrétaire de séance : David DELAGOUTTIERE

DELIBERATION N° 2

Vote du compte administratif 2025 de l’OTCC

Madame la Présidente présente au Comité de Direction le Compte Administratif 2025 de l’Office de Tourisme et des Congrès Communautaire (OTCC). Ce document retrace l’ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l’exercice écoulé et permet d’apprécier la gestion comptable et financière de l’établissement.

Après vérification de la régularité des écritures et rapprochement avec le Compte de Gestion établi par le Comptable public, il est constaté une concordance parfaite entre les deux documents, tant en recettes qu’en dépenses.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité de direction est invité à se prononcer sur l’arrêt du Compte Administratif 2025 du budget principal de l’OTCC.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31, L 5711-1, L 5211-1
- Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
13 voix POUR

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 de l'OTCC (budget principal) tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-980947808-20260630-DELIBERATION2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 03/07/2026